



F.S.U. 67

Inégalités Hommes / Femmes : il y a bien un effet retraite !

Le président de la République dans son allocution du 8 septembre n'avait pas soufflé mot de la retraite des femmes. Le débat public et les mobilisations ont porté le sujet sur le devant de la scène. Sur la défensive, cinq membres du gouvernement se sont sentis contraints à une tribune, publiée dans le Monde du 5 octobre pour expliquer que tous se « trompent » et renvoyer le sujet aux inégalités salariales.

Outre que la correction de ces inégalités n'aurait d'effet qu'à très long terme, les mécanismes de liquidation des pensions accentuent les inégalités professionnelles. Les chiffres même cités dans la tribune gouvernementale l'illustrent : les inégalités de salaire seraient actuellement de l'ordre de 28% et les inégalités de retraite de l'ordre de 33%. Il y a bien un effet retraite !

Mais Woerth et Tron, ministre et secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, sont disqualifiés pour traiter de l'égalité salariale ! Pour les salariés dont ils ont la charge, ils mettent en œuvre une politique salariale valorisant les primes au détriment du traitement indiciaire, aggravant de ce fait les écarts hommes / femmes. On peut citer pour preuve les écarts des droits acquis au régime additionnel de la Fonction publique, fonds de pension obligatoire assis sur les primes et indemnités, créé en 2003 par la réforme Fillon.

Fin 2008 pour la Fonction publique de l'État, les droits acquis au titre du régime additionnel par les femmes sont inférieurs de 22% à ceux acquis par les hommes; la différence était de 20% fin 2006, la politique conduite par Woerth a donc accru cet écart. Sur les pensions « principales » liquidées en 2008, l'écart est de 16%.

La ministre de la famille se glorifie de son action sur la garde des enfants mais feint d'ignorer le manque de places en crèches dénoncé par le collectif « pas de bébé à la consigne » comme la disparition programmée de l'accueil dès 2 ans à l'école maternelle.

Les ministres sont experts en intox : traitant des mécanismes de solidarité au sein des régimes de retraite, ils oublient la situation injustifiable faite aux femmes fonctionnaires depuis 2003 : mise sous conditions de l'attribution de la bonification pour les enfants nés avant 2004, suppression de la bonification pour les enfants nés à partir de 2004, inexistence de validation du congé parental avant 2004. Ils sont muets sur la suppression du droit au départ en retraite anticipée des fonctionnaires mères de trois enfants, droit que les femmes ont pris en compte dans leurs choix antérieurs. Si la pression a fait évoluer le projet initial, le texte en débat au Sénat continue de faire courir le risque de pousser hors du travail des milliers de femmes qui souhaiteraient poursuivre leur activité, au risque de mettre en crise les missions du service public les plus féminisées (missions sociales, enseignement, santé).

Si l'on en croit les membres du gouvernement, les inégalités de retraite entre les hommes et les femmes ne concerneraient que les générations les plus proches de la retraite. Pour les générations suivantes, les femmes auront davantage de trimestres que les hommes. Ce qui est omis, c'est d'une part le fait que la moyenne cache des disparités importantes et qu'il subsistera longtemps des femmes ayant bien moins de trimestres que les autres salariés. D'autre part ces générations hommes et femmes totaliseront moins de trimestres alors que l'on en exigera davantage et sont donc toutes promises à subir de plein fouet le mécanisme d'appauvrissement que représente la décote. C'est bien ce qui est recherché pour imposer le recours à l'épargne individuelle, pour le plus grand bénéfice des sociétés d'assurance qui saluent le projet de loi.

Les injustices faites aux femmes disqualifient l'ensemble de la réforme dont la FSU demande le retrait. Des aménagements à la marge du projet ne pourraient régler la question.

L'urgence est au débat pour une autre réforme. La FSU appelle les personnels à se réunir sur leurs lieux de travail, à amplifier encore la mobilisation, à faire de la journée du 12 octobre un nouveau rendez vous plus puissant que les précédents.